RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF À LA 59E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES (RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE)

NOVEMBRE 2026

Le rapport du Comité exécutif sur les questions financières est constitué des documents suivants :

I. Document 1 : États financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 mars 2025

Le Comité exécutif a examiné et approuvé les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 mars 2025, le 24 octobre 2026 à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Le document 1 et les états financiers vérifiés (Annexe 1) sont donc soumis à la 59e Assemblée plénière pour qu'elle en prenne note.

II. Document 2 : Comptes de gestion pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 (exercice clos le 31 mars 2026)

Les comptes de gestion pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 sont soumis à la 59e Assemblée plénière pour qu'elle en prenne note.

III. Document 3 : Comptes de gestion pour la période du 1er avril 2026 au 30 septembre 2026

Les comptes de gestion pour la période du 1er avril 2026 au 30 septembre 2026 sont soumis à la 59e Assemblée plénière pour qu'elle en prenne note.

IV. Document 4 : Rapport financier sur les projets financés par des donateurs : Projet de gouvernance en matière de SDSR et de VIH/sida et Projet ADA-GIZ

Le rapport financier sur les projets financés par des donateurs est soumis à la 59e Assemblée plénière pour qu'elle en prenne note.

V. Document 5 : Projet de budget pour l'exercice 2027-2028

Le projet de budget est soumis à la 59e Assemblée plénière pour examen et approbation.

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF À LA 59E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES (RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE)

DOCUMENT 1

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS (EFV) AU 31 MARS 2025

Les états financiers vérifiés au 31 mars 2025 sont soumis à l'Assemblée plénière pour qu'elle en prenne note.

TABLE DES MATIÈRES

Annexe 1 : Les états financiers vérifiés (EFV) au 31 mars 2025 sont joints au présent à l'annexe 1.

Le rapport sur les états financiers vérifiés (EFV) au 31 mars 2025 comporte les éléments suivants :

1.0. Responsabilités et approbation du Comité exécutif

2.0. Avis des commissaires aux comptes

3.0. État de la situation financière au 31 mars 2025

4.0. État des résultats financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2025

5.0. Lettre de gestion

6.0. Recommandations soumises à l'examen du Comité exécutif

7.0. Points à examiner plus en détail et nécessitant une prise de décision

1.0. RESPONSABILITÉS ET APPROBATION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les états financiers du Forum parlementaire de la SADC (FP SADC) ont été vérifiés par le cabinet d'experts-comptables Grand Namibia. Le Comité exécutif est invité à prendre note des responsabilités suivantes qui lui incombent en matière de gestion des finances du Forum :

1.1. Les responsabilités et les exigences d'approbation qui incombent au Comité exécutif sont décrites en détail dans les EFV. En vertu de la Constitution du Forum parlementaire de la SADC, le Comité exécutif doit tenir une comptabilité rigoureuse et il est responsable du contenu et de l'intégrité des états financiers annuels et des informations financières y relatives. Il est de sa responsabilité de veiller à ce que les états financiers annuels présentent en toute impartialité la situation qui prévaut au Forum à la clôture de l'exercice financier, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

1.2. Après avoir confirmé et s'être acquitté de ses responsabilités, le Comité exécutif est tenu d'approuver les EFV, qui doivent être signés en son nom par le Président.

1.3. Lorsqu'il approuve les EFV, le Comité exécutif est tenu de prendre acte des éléments suivants :

i. Nature des opérations

Le Forum a été mis en place dans le but de renforcer les capacités de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en favorisant la participation des parlementaires des États membres de la SADC aux activités qui contribuent au bien-être de la SADC. À cet égard, il n'y a pas eu de changement significatif dans la nature des opérations du Forum par rapport à l'exercice financier précédent.

ii. Examen des opérations et des résultats financiers

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière et aux exigences de la Constitution du Forum. Les principes comptables ont été appliqués de façon cohérente. Tous les détails concernant la situation financière, les résultats des opérations et les flux de trésorerie du Forum sont indiqués dans ces états financiers annuels.

iii. Contrôles financiers internes

Le Comité exécutif reconnaît qu'il est responsable en dernier ressort du système de contrôle financier interne mis en place par le Forum et il accorde une grande importance au maintien d'un cadre de contrôle solide. Pour réussir à s'acquitter de ces responsabilités, le Comité exécutif fixe

d'une manière systématique des normes relatives au contrôle interne destinées à réduire le risque d'erreur, de fraude et de perte. Les normes comprennent la délégation des responsabilités en bonne et due forme dans un cadre clairement défini, des procédures comptables efficaces et une séparation pertinente des fonctions pour garantir un niveau de risque acceptable. Ces contrôles sont supervisés à tous les échelons du Forum et tous les employés doivent respecter les normes éthiques les plus exigeantes pour assurer que les activités du Forum soient réalisées d'une façon irréprochable dans toutes les circonstances raisonnables. Le Comité exécutif, en se fondant sur les informations et les explications fournies par la direction, est d'avis que le système de contrôle interne offre des garanties raisonnables quant au fait qu'on puisse se fier aux registres financiers pour établir les états financiers annuels. Cependant, comme tout système de contrôle financier interne, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques, inexactitudes ou des pertes sont totalement éliminés.

iv. Immobilisations corporelles

Aucun changement n'est intervenu dans la nature des immobilisations corporelles du Forum ou dans la politique relative à leur usage. Au 31 mars 2025, les investissements du Forum dans des immobilisations corporelles se chiffraient à 9 562 386 N$ (2024 : 9 285 920 N$).

v. Événements survenus après la date de clôture [postérieurs à la période de rapport]

Le Comité exécutif n'a connaissance d'aucun autre événement significatif qui serait survenu après la date de clôture et jusqu'à la date de l'établissement de ce rapport.

vi. Poursuite des activités

Le Comité exécutif est appelé à se prononcer sur l'avenir de l'institution comme suit :

Le Comité exécutif estime que le Forum dispose de ressources financières suffisantes pour poursuivre ses activités dans le futur proche et, en conséquence, les états financiers annuels ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Les membres du Comité exécutif sont convaincus que le Forum se trouve dans une situation financière saine et qu'il a accès à des mécanismes d'emprunt qui lui assurent des ressources suffisantes pour répondre à ses besoins de trésorerie prévisibles. Le Comité exécutif n'est au courant d'aucun changement significatif susceptible d'avoir un impact négatif sur l'institution.

Les membres du Comité exécutif n'ont connaissance d'aucun problème important de non-conformité aux exigences statutaires ou réglementaires

ou de quelque changement imminent à la législation, qui pourraient avoir une incidence sur le Forum.

vii. Gestion des risques

La gestion des risques au Forum est axée sur l'identification, l'évaluation, la gestion et le contrôle de toutes les formes de risques connues à tous les niveaux du Forum. Bien que le risque opérationnel ne puisse pas être entièrement éliminé, le Forum déploie des efforts pour le minimiser en veillant à ce que des dispositifs, des contrôles, des systèmes et un comportement éthique appropriés soient appliqués et gérés dans le respect des procédures et des contraintes prédéfinies.

2.0. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

De l'avis du vérificateur, « les états financiers annuels présentent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Forum parlementaire de la SADC au 31 mars 2025, de ses résultats financiers et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière et aux exigences de la Constitution du FP SADC ».

3.0. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2025

Les observations suivantes méritent d'être notées :

3.1. Immobilisations corporelles

3.1.1. Valeur comptable nette

Au cours de l'exercice 2024-2025, la valeur comptable nette (VCN) des immobilisations corporelles est passée de 9 285 920 N$ à 8 955 238 N$. Cette baisse de valeur s'explique par les facteurs suivants :

	N$
VCN au 1er avril 2025	9 285 920
Augmentations effectuées au cours de l'exercice	220 929
Cessions réalisées pendant l'année	Néant
Dépréciations et pertes de valeur	(551 611)
VCN au 31 mars 2025	**8 955 238**

3.1.2. Liste des immobilisations corporelles

	N$
Terrain	2 800 000
Bâtiments	4 830 678
Mobilier et installations	551 697
Véhicules à moteur	475 941
Matériel de bureau	57 679
Matériel informatique	239 243
Total	**8 955 238**

3.1.3. Terrains et bâtiment : Résidence officielle de la Secrétaire générale, 89 JH Ithana, Ludwigsdorf, Klein Windhoek :

La valeur comptable du bien immobilier au 31 mars 2025 s'élève à 7 630 678 N$ (soit 4 830 678 N$ pour les bâtiments et 2 800 000 N$ pour le terrain). À titre de comparaison, la valeur de ce bien immobilier s'élevait à 7 731 792 N$ (soit 4 931 792 N$ pour les bâtiments et 2 800 000 N$ pour le terrain) au 31 mars 2024. Les immeubles ont fait l'objet d'un amortissement de 101 114 N$.

3.1.4. Véhicules à moteur

Le véhicule de fonction à usage personnel de la Secrétaire générale (qui avait été acquis pour un montant de 1 298 021 N$ au cours de l'exercice 2021/22) était évalué à 475 941 N$ au 31 mars 2025, après un amortissement de 259 605 N$ au cours de l'exercice 2024/25. La valeur comptable nette du véhicule pour l'exercice 2023/24 s'élevait à 735 546 N$.

3.1.5. Bien immobilier situé au 66 Erosweg, Eros Park, Windhoek (actif destiné à la vente)

Au cours de l'exercice 2023/24, la valeur de la maison a été réévaluée, passant de 2 470 000 N$ à 2 100 000 N$. L'évaluation a été réalisée selon la méthode de capitalisation des revenus, conjuguée à la méthode des ventes comparables. Conformément à la norme internationale d'information financière (IFRS 5), la maison est classée en tant qu'« actif détenu en vue de la vente » pour une valeur de 2 100 000 N$.

3.1.6. Immobilisations corporelles grevées en garantie d'une dette - hypothèque bancaire auprès de la Nedbank :

Les actifs suivants ont été grevés en garantie pour des emprunts à long terme garantis : Terrain et bâtiments. Le prêt est libellé en dollars namibiens (N$), porte intérêt à un taux de 7,50 % par an, est garanti par un terrain et des bâtiments d'une valeur de 7 733 959 N$ et il est remboursable en 87 versements mensuels (2024 : 99 mois).

3.1.7. Immobilisations corporelles grevées en garantie d'une dette - argent emprunté auprès de la FNB pour l'achat de véhicule à moteur

Les actifs suivants ont été grevés en garantie pour des emprunts à long terme garantis : Véhicules à moteur : 1 276 388 N$. Le prêt est libellé en dollars namibiens (N$), porte intérêt à 12,50 % par an, et est garanti et remboursable en 36 mensualités restantes (2024 : 48 mois).

3.2. Capitaux propres (bénéfices non répartis et fonds non affectés)

3.2.1. **Les bénéfices non distribués** sont passés de 6 987 240 N$ au 31 mars 2024 à 3 425 340 N$ au 31 mars 2025, pour les raisons suivantes :

(i) Déficit global total de 3 561 899 N$. Le déficit est présenté plus en détail dans « l'État de la performance financière » à la section 5.0 ci-dessous.

3.2.2. Fonds non affectés

3.2.2.1. Les fonds non affectés désignent les fonds prélevés sur les bénéfices non distribués/revenus accumulés et pouvant être utilisés pour financer des dépenses spécifiques, après approbation du Comité exécutif ou de l'Assemblée plénière. Conformément à la décision prise lors de la 56e Assemblée plénière, un montant de 5 500 000 N$ a été transféré des bénéfices non distribués vers des fonds non affectés, au cours de l'exercice sous examen. Ce transfert s'inscrit dans la stratégie du Forum visant à garantir sa viabilité financière et sa flexibilité en matière de financement de ses opérations courantes et de ses activités prioritaires, en particulier lorsque les autres sources de financement peuvent s'avérer limitées. Le budget approuvé pour l'exercice financier prévoyait donc l'utilisation de 5 500 000 N$ provenant des bénéfices non distribués, ce qui signifie concrètement que le déficit global total constaté s'inscrivait dans les limites du budget approuvé.

3.2.2.2. Toutefois, les règles comptables ne permettent pas de comptabiliser en produits, dans le compte de résultat, les montants prélevés sur les fonds non affectés ou les bénéfices non répartis, car ces montants proviennent des revenus déjà réalisés au cours d'exercices précédents. Par conséquent, les dépenses totales de l'exercice ne peuvent être

compensées que par les recettes perçues au cours de celui-ci (déduction faite de tout transfert provenant des fonds non distribués ou des fonds non affectés), ce qui se traduit par un déficit/une perte de 3 561 899 N$.

3.2.2.3. Par ailleurs, conformément aux pratiques comptables habituelles, le déficit global total de 3 561 899 N$ a été imputé sur les bénéfices non distribués, tandis que les fonds non affectés sont restés inchangés à 5 500 000 N$. C'était l'approche privilégiée par l'auditeur externe. Le solde des bénéfices non distribués (3 425 340 N$) et des fonds non affectés (5 500 000 N$) constitue le total des capitaux propres, soit 8 925 340 N$.

3.3. Fonds affectés

3.3.1. Les fonds affectés représentent des subventions reçues mais qui n'ont pas encore été dépensées par le Forum. Les fonds affectés sont comptabilisés comme revenu de manière systématique sur la période nécessaire pour qu'ils couvrent les coûts qu'ils sont destinés à compenser. Tous les fonds affectés non dépensés à la fin de la période de mise en œuvre de la subvention sont remboursés aux donateurs.

3.3.2. La trésorerie et les équivalents de trésorerie se chiffrent à 786 402 N$ (2024 : 1 050 923 N$) correspondant à des fonds soumis à des restrictions. Les fonds sont détenus dans des comptes bancaires désignés pour être utilisés uniquement aux fins de financement des projets spécifiques. Ces projets sont présentés à la section 4 des notes annexes aux états financiers.

3.4. Poursuite des activités

La situation financière au 31 mars 2025 est solide, avec un résultat non distribué de 3 425 340 N$ et des fonds non affectés de 5 500 000 N$. Les capitaux propres, d'un montant de 8 925 340 N$, correspondent à un total des actifs de 24 315 548 N$ (2024 : 28 844 178 N$) et à un passif total de 15 390 208 N$ (2024 : 16 356 938 N$). Aucune menace n'a été identifiée quant à la continuité d'exploitation de l'institution.

4.0. ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025 (COMPTE DE RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL)

Les observations suivantes méritent d'être notées :

4.1. Les états financiers vérifiés au 31 mars 2025 font état d'un chiffre d'affaires cumulé de 22 339 556 N$ (2024 : 23 125 080 N$).

4.2. Sur un montant total de 22 339 556 N$, 21 148 050 N$ (95 %) provenaient

des contributions obligatoires annuelles des membres, tandis que 821 506 N$ (4 %) correspondaient à des subventions versées par des partenaires de coopération. Un montant de 370 000 N$ correspondant à la dépréciation de l'actif détenu en vue de la vente (afin d'ajuster sa valeur de 2 470 000 N$ à 2 100 000 N$; voir paragraphe 3.1.5) a été ajouté aux recettes et déduit des dépenses. Des produits d'exploitation supplémentaires d'un montant de 563 898 N$ ont été générés grâce aux revenus provenant des services administratifs et de conseil, facturés aux associés. Les revenus d'investissement se sont chiffrés à seulement 30 288 N$, ce qui représente une baisse considérable par rapport aux 454 455 N$ enregistrés en 2024, les flux de trésorerie n'ayant pas permis de réaliser des investissements significatifs.

4.3. Les dépenses d'exploitation totales pour l'exercice se sont élevées à 25 922 917 N$, contre 24 316 868 N$ lors de l'exercice précédent.

4.4. Le déficit global/la perte globale de l'exercice s'est élevé(e) à 3 561 899 N$. La perte est comptabilisée bien que le total des dépenses réelles (25 922 917 N$) ait été inférieur au montant total des dépenses inscrites au budget approuvées pour l'exercice (27 millions de N$) car, conformément aux principes comptables, les fonds provenant des bénéfices non distribués ne peuvent pas être comptabilisés comme des recettes ; par conséquent, toute dépense dont le financement par les bénéfices non distribués/réserves accumulées a été approuvé sera comptabilisée comme une perte et permettra de réduire les bénéfices non distribués (réserves accumulées) ou le fonds de réserves non affectées.

5.0. LETTRE DE GESTION

5.1. La lettre de gestion a été soumise au Comité exécutif (Annexe 2) pour information.

5.2. Cette lettre de recommandations des commissaires aux comptes est une communication officielle adressée par les commissaires aux comptes externes à la direction du Forum à l'issue d'un audit. La lettre de recommandations présente les observations, les conclusions et les recommandations des auditeurs concernant les contrôles internes, les systèmes comptables et d'autres questions opérationnelles ou de conformité identifiées au cours du processus d'audit.

5.3. Toutes les questions soulevées dans la lettre de recommandations ont depuis été traitées.

6.0. RECOMMANDATIONS SOUMISES À L'EXAMEN DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

L'Assemblée plénière est informée que les états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 mars 2025 ont été examinés et approuvés par le Comité exécutif et qu'ils sont soumis à la 59e Assemblée plénière pour qu'elle en prenne note.

7.0. POINTS À EXAMINER PLUS EN DÉTAIL ET NÉCESSITANT UNE PRISE DE DECISION

7.1. RÉAFFECTATION DES AVANCES VERSÉES POUR LES MISSIONS D'OBSERVATION ÉLECTORALE

7.1.1. Lors de sa réunion tenue le 27 mai 2023 à l'hôtel Eden Bleu de Mahé, en République des Seychelles, le Comité exécutif a décidé que le Forum déploierait tous les efforts pour observer les élections prévues cette année-là, en République Démocratique du Congo, en Eswatini, à Madagascar et au Zimbabwe, conformément à sa vision d'être le fer de lance de la démocratisation dans la région de la SADC. À cet égard, il a été demandé aux parlements membres de verser chacun une contribution de 490 000 N$ en vue de financer quatre missions d'observation, en partant du principe qu'au moins dix pays apporteraient une contribution et participeraient à chaque mission.

7.1.2. À la suite de la résolution ci-avant, un montant total de 482 700,54 N$ a été reçu de la Tanzanie.

7.1.3. Les missions d'observation électorale n'ont toutefois pas eu lieu, le nombre requis de pays n'ayant pas été atteint.

7.1.4. Par ailleurs, les parlements des Seychelles et de l'Angola avaient déjà versé respectivement 36 204,30 N$ et 36 752,64 N$ au titre d'une mission d'observation électorale qui devait se dérouler en Namibie en 2019. Ces fonds n'ont pas été utilisés, car la mission n'a pas eu lieu non plus.

7.1.5. Compte tenu de ce qui précède, les montants versés sont restés dans les registres comptables et sur les comptes bancaires du FP SADC et figurent actuellement dans les registres comptables sous la rubrique « Autres contributions des États membres – Élections », comme détaillé ci-dessous :

Date	Contributions supplémentaires des États membres – Élections	N$
01/11/2019	Versement de la contribution destinée aux élections en Namibie – Parlement des Seychelles	36 204,30
11/12/2019	Versement de la contribution destinée aux élections en Namibie – Parlement de l'Angola	36 752,64
28/06/2023	Parlement de la Tanzanie – contribution destinée aux élections	482 700,54
	TOTAL	**555 657,48**

7.1.6. RECOMMANDATIONS EXAMINÉES ET APPROUVÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF

Étant donné que les missions d'observation électorale prévues n'ont pas eu lieu, les mesures suivantes ont été examinées et approuvées :

7.1.6.1. **Parlement des Seychelles et Parlement de l'Angola**

Les montants de 36 204,30 N$ et 36 752,64 N$ doivent être transférés sur les comptes de contributions obligatoires des membres des parlements nationaux concernés et imputés sur les contributions annuelles de membre impayées, ce qui réduira les soldes dus par ces parlements membres.

7.1.6.2. **Parlement de la Tanzanie**

La 32e Assemblée plénière, qui s'est tenue à Mangochi, au Malawi, en octobre 2012, a décidé que chaque parlement membre devrait verser une contribution en une seule fois de 440 000 N$ destinée à l'acquisition de la résidence officielle de la Secrétaire générale du FP SADC. Le Parlement de la Tanzanie est le seul parlement membre à ne pas avoir encore réglé cette contribution à ce jour.

Le montant total de 482 700,54 N$ versé par la Tanzanie sera réparti comme suit :

(i) Une somme de 440 000 N$ sera affectée au fonds destiné à la résidence officielle.

(ii) Le solde de 42 700,54 N$ sera crédité sur le compte des contributions obligatoires des membres. Cela permettra de ramener le solde impayé actuel de 1 501 500 N$ à 1 458 799 N$.

7.2. SOLDE NON UTILISÉ AU TITRE DE LA CONTRIBUTION PONCTUELLE POUR LA RÉSIDENCE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

7.2.1. Un montant de 785 888 N$ correspond au solde non-utilisé relatif à la résidence officielle du Forum parlementaire de la SADC, comme le récapitule le tableau ci-dessous :

Montant reçu des parlements nationaux (à l'exception de la Tanzanie)	N$ 5 280 000
Diminué de : Coût d'acquisition de la maison (4 150 000 N$) et travaux de rénovation	N$ 4 494 112
Solde disponible	N$ 785 888

7.2.2. Solde global, y compris la contribution de la Tanzanie (sous réserve de l'approbation du Comité exécutif)

Solde hors contribution de la Tanzanie	N$ 785 888
Majoré de : Contribution de la Tanzanie (voir 7.1.6.2)	N$ 440,000
Solde total	N$ 1 225 888

7.2.3. RECOMMANDATIONS POUR EXAMEN PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

(I) L'Assemblée plénière est priée de noter que le Comité exécutif a approuvé le fait que le solde non utilisé de 1 225 888 N$ soit affecté au fonds relatif à la résidence officielle étant donné que le prêt hypothécaire auprès de Nedbank a été remboursé en août 2026. Le fonds peut servir à l'entretien de la résidence officielle ainsi qu'au remplacement du mobilier et du matériel relatifs à la résidence.

7.3. RÉVISION DES SEUILS D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU FONDS BUDGÉTAIRE DE RÉSERVE

7.3.1. Le Manuel des politiques et des procédures comptables du FP SADC, à la clause 7.3.5.3., prévoit actuellement des limites quant au montant des dépenses imprévues que la Secrétaire générale peut autoriser sans consulter le Trésorier et le Président ; ce montant est actuellement fixé à 30 000 N$ pour l'ensemble de l'exercice financier. Par conséquent, le budget du FP SADC pour éventualités pour l'exercice financier en cours s'élève à seulement 30 000 N$, ce montant correspondant à la somme que la Secrétaire générale est habilitée à approuver sans autre consultation.

7.3.2. Par ailleurs, le budget du projet SDSR prévoit une enveloppe de réserve pour éventualités (budget flexible) équivalente à 1 % du budget total, soit environ 18 254 USD (292 064 N$) pour l'exercice 2025-2026. Cette réserve pour éventualités est prévue afin de couvrir les dépenses imprévues mais nécessaires qui pourraient survenir lors de la mise en œuvre des activités liées à la santé et aux droits sexuels et reproductifs dans toute la région. La réserve pour imprévus a pour objectif d'assurer la continuité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme lorsque surviennent des

circonstances imprévues qui n'avaient pas été pleinement anticipées lors de la phase de planification, mais qui sont néanmoins essentielles à la réalisation des objectifs approuvés du projet.

7.3.3. L'utilisation du fonds de réserve pour la SDSR est régie par le Manuel des politiques et procédures comptables de la SADC, qui définit les règles et conditions applicables. Toutefois, les seuils d'autorisation actuellement prévus à la clause 7.3.5.3 sont très restrictifs au regard des réalités opérationnelles au moment de la mise en œuvre. Il est donc proposé de réviser les limites d'approbation comme suit :

Montant des dépenses :		Autorité :
Actuel	**Proposition de révision**	
Jusqu'à 30 000 N$	Jusqu'à 200 000 N$	Secrétaire générale
De 30 001 N$ à 50 000 N$	De 200 001 N$ à 400 000 N$	Secrétaire générale, en concertation avec le Trésorier
Plus de 50 000 N$	Plus de 400 000 N$	Secrétaire générale, en concertation avec le Trésorier et le Président

7.3.4. Cette révision vise à améliorer la flexibilité opérationnelle dans l'utilisation du budget pour éventualités, ainsi qu'à faciliter la mise en œuvre rapide et efficace des activités liées à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, tout en garantissant le maintien de la conformité avec les objectifs du projet, les règlements financiers et les exigences des bailleurs de fonds, approuvés.

7.3.5. RECOMMANDATIONS POUR EXAMEN PAR L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

L'Assemblée plénière est informée que le Comité exécutif a approuvé de revoir à la hausse les seuils d'autorisation actuels régissant le budget pour éventualités, faisant passer ces seuils de 30 000 N$ à 60 000 N$.

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF À LA 59E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES (RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE) NOVEMBRE 2026

DOCUMENT 2

COMPTES DE GESTION POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2025 AU 31 MARS 2026

Les comptes de gestion pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 sont soumis à l'Assemblée plénière pour qu'elle en prenne note.

Les comptes de gestion sont constitués des éléments suivants :

1.0. Mise à jour sur les contributions obligatoires annuelles des membres

1.1. Contexte

1.2. Situation au 31 mars 2026

1.3. Recommandations

2.0. Rapport sur l'exécution du budget au 31 mars 2026

2.1. Contexte du budget 2025-2026 tel qu'il a été approuvé par la 56e Assemblée plénière, à Livingstone, en Zambie

2.2. Mise à jour sur les mesures de réduction des coûts et d'autres initiatives connexes

2.3. Rapport sur les écarts budgétaires au 31 mars 2026 (recettes)

2.4. Rapport sur les écarts budgétaires au 31 mars 2026 (dépenses)

2.5. Recommandations

3.0. Situation de trésorerie

3.1. Situation de trésorerie au 31 mars 2026

1.0. MISE À JOUR SUR LES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES ANNUELLES DES MEMBRES

1.1. CONTEXTE

Au 31 mars 2026, les contributions obligatoires annuelles de 14 parlements membres s'élevaient à 1 501 500 N$ par an et par parlement. La contribution des Seychelles s'élevait à 127 050 N$ par an. Le montant total des recettes provenant des contributions obligatoires pour l'exercice du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 s'élevait donc à 21 148 050 N$.

1.2. SITUATION AU 31 MARS 2026

1.2.1. Tableau des contributions au 31 mars 2026

PARLEMENT	SOLDE REPORTÉ 1er avril 2025	MONTANT FACTURÉ	MONTANT REÇU	SOLDE 31 mars 26	OBSERVATIONS
	N$	N$	N$	N$	
Afrique du Sud	-	1 501 500	1 501 500	-	
Angola	-	1 501 500	-	1 501 500	
Botswana	-	1 501 500	1 501 500	-	
Eswatini	-	1 501 500	1 501 500	-	
Lesotho	-	1 501 500	1 501 500	-	
Madagascar	1 501 500	1 501 500	1 501 500	1 501 500	
Malawi	-	1 501 500		1 501 500	
Maurice	-	1 501 500	1 501 500	-	
Mozambique	1 501 500	1 501 500	3 003 000	-	
Namibie	(1 501 500)	1 501 500	-	-	
RDC	4 504 500	1 501 500	5 678 123	327 877	DIFFÉRENCE DE TAUX DE CHANGE
Seychelles	(127 050)	127 050	190 575	(190 575)	PAYÉ EN AVANCE
Tanzanie	-	1 501 500	-	1 501 500	
Zambie	(1 501 500)	1 501 500	-	-	
Zimbabwe	-	1 501 500	1 501 500	-	
TOTAL	**4 377 450**	**21 148 050**	**19 382 198**	**6 143 302**	**-**

1.2.2. Au 1er avril 2025, tous les 15 parlements membres avaient été facturés pour l'exercice en cours débutant le 1er avril 2025 et s'achevant le 31 mars 2026.

1.2.3. Au 31 mars 2026, dix pays, à savoir l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, le Mozambique, la Namibie, la RDC, les Seychelles, la Zambie et le Zimbabwe avaient payé leurs contributions pour l'exercice en cours s'achevant le 31 mars 2026. Cependant, la RDC avait un solde impayé de 327 877 N$ qui était dû à une perte de change au moment de

la réception du paiement.

1.2.5. Des montants sont encore dus **uniquement** pour l'exercice en cours par quatre pays, à savoir l'Angola, Madagascar, le Malawi et la Tanzanie.

1.2.6. Les Seychelles avaient payé en avance pour l'exercice débutant le 1er avril 2026.

1.2.7. À la lumière de ce qui précède, un montant total net de 6 143 302 N$ était dû au Forum au 31 mars 2026.

1.2.8. Appel au règlement ponctuel des contributions

Les parlements sont instamment priés de régler leurs contributions obligatoires annuelles dans les délais prescrits, de préférence pendant la première moitié de l'exercice, afin de faciliter la gestion de la trésorerie.

1.3. RECOMMANDATIONS SOUMISES POUR EXAMEN À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

1.3.1. L'Assemblée plénière est priée de prendre note de la situation relative aux contributions obligatoires annuelles au 31 mars 2026 et de reconnaître l'engagement des parlements membres à s'assurer que les contributions soient payées.

1.3.2. L'Assemblée plénière est priée de noter l'appel lancé au paiement ponctuel des contributions, de préférence pendant la première moitié de l'exercice, afin de veiller à ce que la trésorerie reste saine tout au long de l'exercice et d'inciter les parlements membres à tenir compte de cet impératif.

1.3.3. L'Assemblée plénière est priée d'exhorter les parlements membres qui ont des arriérés à les régler de façon urgente.

2.0. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET AU 31 MARS 2026

2.1. Contexte du budget 2025-2026 tel qu'il a été approuvé par la 56e Assemblée plénière, en Zambie

Il est important de préciser le contexte pour que les membres puissent pleinement comprendre les hypothèses et les mesures d'application qui sous-tendent le budget 2025-2026, notamment en soulignant les contraintes budgétaires eu égard aux ressources financières générées.

2.1.1. Accent mis sur les ressources financières générées en interne

Pour l'exercice 2025-2026, le budget s'est appuyé sur des ressources générées en interne, en particulier les contributions obligatoires

annuelles, les intérêts perçus provenant de placements et les réserves accumulées.

2.1.2. Modalités de fonctionnement/de mise en œuvre des activités

2.1.2.1. Le budget relatif à l'exercice 2025-2026 a veillé à ce que les activités du Forum soient menées en restant dans la limite des fonds collectés provenant des contributions obligatoires annuelles et des réserves accumulées, avec une contribution en nature minime de la part des parlements membres.

2.1.2.2. Compte tenu des ressources financières limitées, la 56e Assemblée plénière a approuvé le fait que, pendant l'exercice 2025-2026, certaines des réunions statutaires de l'institution continuent de se tenir physiquement tandis que d'autres se tiendraient en ligne, selon les modalités suivantes :

i. Les 57e et 58e Assemblées plénières doivent toutes deux se tenir physiquement.

À cet égard, la 57e Assemblée a été organisée avec succès par le Zimbabwe à Victoria Falls, en juillet 2025, alors que la 58e Assemblée plénière sera organisée par l'Afrique du Sud en novembre/décembre 2025.

ii. Deux réunions du Comité exécutif doivent se tenir physiquement, toute réunion supplémentaire du Comité exécutif devant se tenir en ligne. Le budget prévoit des crédits pour deux réunions physiques et deux réunions en ligne.

Le Comité exécutif s'est réuni physiquement à Windhoek, en Namibie, en avril 2025.

iii. Toutes les réunions des sous-comités du Comité exécutif se tiendront en ligne (Sous-comité des finances, Sous-comité des ressources humaines et du renforcement des capacités parlementaires, Sous-comité juridique et Sous-comité des affaires parlementaires).

Certains des sous-comités du Comité exécutif, en l'occurrence le Sous-comité des finances et le Sous-comité juridique, se sont réunis en ligne, comme cela avait été approuvé.

iv. Les réunions des commissions permanentes, du RPMLOC et du RWPC doivent toutes se tenir en ligne, à moins que des financements extérieurs ne soient disponibles pour organiser des réunions physiques. À cet égard, l'Assemblée plénière a pris note du fait que certaines commissions permanentes sont susceptibles de tenir des réunions physiques, tandis que d'autres ne seront capables de tenir que des réunions en ligne. Le budget prévoit des crédits pour 2

réunions en ligne pour chacune des cinq commissions permanentes, le RMPLOC et le RWPC.

Les commissions permanentes se sont réunies physiquement en avril 2025 et elles se sont réunies à nouveau en octobre 2025 à Johannesburg, en Afrique du Sud. Les réunions des commissions permanentes en mai et en octobre 2025 à Johannesburg, en Afrique du Sud, étaient financées grâce au soutien de divers donateurs/partenaires de coopération.

v. Pour toutes les réunions physiques, des crédits seront prévus afin de faciliter la participation par le biais d'une plateforme en ligne (système hybride).

Toutes les réunions physiques ont été organisées dans un format hybride, des crédits étant prévus pour la participation par le biais de la plateforme en ligne Zoom.

vi. Contribution en nature des parlements membres

Conformément à la politique établie du FP SADC, les frais de participation des membres aux réunions physiques doivent être pris en charge par les parlements membres dont ils font partie, à moins que des financements extérieurs ne soient disponibles.

Les parlements membres ont pris en charge la participation de leurs membres et de leur personnel de soutien à la 57e Assemblée plénière au Zimbabwe et ils assumeront également les frais pour la 58e Assemblée plénière en Afrique du Sud.

2.1.3. Facteurs de coûts

2.1.3.1. Le coût des biens et des services continue d'augmenter à cause de l'inflation.

Le taux d'inflation moyen de la Namibie en 2025 était de 3,4 %. Le taux de change du dollar namibien par rapport au dollar américain a oscillé entre 16,70 et 17,50, et il a été assez stable au cours de l'exercice. Malheureusement, l'inflation et la dépréciation des devises se sont étendues à la plupart des pays d'Afrique australe et ont eu une incidence sur le coût des activités de l'institution dont la plupart se déroulent dans l'ensemble des pays membres conformément à la politique du FP SADC.

2.1.3.2. Le coût des biens et des services a aussi continué à subir les effets négatifs de diverses autres évolutions qui ont pesé sur l'offre et la demande, telles que le contexte économique, politique et climatique mondial. Plus récemment, la suspension des financements à l'échelle mondiale par le gouvernement des États-Unis a eu également une forte

incidence négative sur le milieu des donateurs et sur l'architecture de l'aide, tant les donateurs que les pays bénéficiaires devant revoir leurs priorités.

2.2. MISE À JOUR SUR LES MESURES DE RÉDUCTION DES COÛTS ET D'AUTRES INITIATIVES CONNEXES

2.2.1. Réunions en ligne : L'institution a continué à mettre en œuvre une combinaison de réunions physiques et en ligne, ce qui a nettement réduit les frais de fonctionnement. Cela comprend le fait de faciliter le recrutement de personnes-ressources et d'interprètes pour qu'ils fournissent leurs services en ligne même lorsque les réunions sont organisées physiquement. En outre, les réunions physiques sont programmées de façon à s'enchaîner, autant que possible, afin de réduire les frais de voyage.

2.2.2. Environnement sans papier : L'institution continue de fonctionner dans un environnement sans papier, tous les rapports et les documents pour ses réunions, y compris pour les Assemblées plénières et les réunions des commissions, étant transmis par voie électronique. En outre, les bulletins d'information élaborés en rapport avec les activités menées ne sont pas imprimés, mais diffusés par le biais de courriers électroniques et des plateformes des réseaux sociaux. Cela a considérablement réduit les coûts d'impression et de distribution et il s'agit d'une mesure écologique qui a fait baisser l'empreinte carbone de l'institution. Il est reconnu que le FP SADC doit aussi contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique conformément au nouveau Plan stratégique (2024-2028) du Forum.

2.2.3. Collaborations avec des partenaires de coopération et recours à des groupes de travail techniques

L'institution continue de mobiliser des ressources et de collaborer avec divers partenaires afin de partager les coûts liés à la mise en œuvre de ses activités de programme, telles que le renforcement des capacités pour les parlementaires, les interactions avec diverses parties prenantes, l'élaboration de lois types et d'autres activités qui s'inscrivent dans le cadre de son Plan stratégique. L'institution a créé un réseau de partenaires dont font partie des organisations centrées sur les jeunes et les femmes et des groupes de travail techniques composés d'experts qui sont capables d'aider le Forum à promouvoir son programme sans frais supplémentaires.

2.3. RAPPORT SUR LES ÉCARTS BUDGÉTAIRES AU 31 MARS 2026 (RECETTES ET PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES)

2.3.1. Contexte

Ce rapport sur les écarts budgétaires ne tient pas compte des recettes et des

dépenses budgétaires provenant de financements de donateurs mais il met l'accent sur les recettes et les dépenses budgétaires découlant des contributions obligatoires des membres et d'autres recettes perçues par le FP SADC. La situation financière correspondant aux financements reçus de donateurs fera l'objet d'un compte rendu dans une section distincte de ce rapport.

Des précisions relatives aux recettes inscrites au budget et aux recettes effectives sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

SOURCE	RECETTES INSCRITES AU BUDGET 2025-2026 N$	RECETTES EFFECTIVES REÇUES/ ALLOUÉES N$	ÉCART N$	ÉCART %
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	21 148 050	21 148 050	-	0 %
INTÉRÊTS	480 000	96 934	(383 066)	- 80 %
FRAIS D'ADMINISTRATION (PROJETS)	-	857 513	857 513	
VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER	2 100 000	2 100 000	-	0 %
TOTAL AVANT LES PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES	**23 728 050**	**24 202 496**	**474 446**	
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES	6 500 000	1 688 014	(4 811 986)	- 74 %
TOTAL APRÈS LES PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES	**30 228 050**	**25 890 510**	**(4 337 540)**	**- 14 %**

2.3.2. Montant total des recettes et prélèvements sur les réserves

2.3.2.1. Le montant total des recettes **inscrites au budget** s'élevait à 23 728 050 N$ avant des prélèvements sur les réserves. Le montant total des recettes inscrites au budget, en y intégrant les prélèvements sur les réserves pour le budget 2025-2026, s'élevait à 30 228 050 N$. Ce montant comprenait les contributions obligatoires annuelles s'élevant à 21 148 050 N$, des intérêts de 480 000 N$, la vente d'un bien immobilier pour 2 100 000 N$ et un montant de 6 500 000 N$ inscrit au budget, devant être prélevé sur les réserves.

2.3.2.2. Les recettes **effectives** avant les prélèvements sur les réserves s'élevaient à 24 202 496 N$, entraînant un écart positif net de 474 446 N$. Cela découlait du fait que les intérêts effectifs étaient inférieurs de 383 066 N$ aux intérêts prévus au budget, tandis que des frais d'administration non inscrits au budget, de l'ordre de 857 513 N$, étaient pris en charge par des partenaires de coopération.

2.3.2.3. Les flux de trésorerie ont eu une incidence négative sur les recettes provenant de placements en raison de la date de réception des contributions, seulement la moitié des parlements ayant versé leurs contributions dans les six premiers mois de l'exercice. Le montant des intérêts qui était inscrit au budget, de l'ordre de 480 000 N$, était fondé

sur les intérêts perçus lors des exercices précédents grâce au fait que des fonds suffisants avaient été affectés au compte de placement après le paiement en avance de leurs contributions par certains parlements membres, une situation confortée grâce au paiement de leurs contributions en temps voulu par d'autres parlements membres.

2.3.3. Contributions obligatoires annuelles

Le montant total de 21 148 050 N$ provenant des contributions obligatoires annuelles pour l'exercice est comptabilisé au titre des recettes conformément au principe de la comptabilité d'exercice qui consiste à comptabiliser une recette lorsqu'elle est facturée.

2.3.4. Prélèvement sur les réserves inscrit au budget (6 500 000 N$)

2.3.4.1. Le budget total nécessitait un prélèvement sur les réserves de 6 500 000 N$ afin de financer adéquatement les dépenses inscrites au budget de l'ordre de 28 064 014 N$ et de laisser un excédent minime de 64 036 N$. Cela découlait du fait qu'il n'existait pas de sources alternatives pour collecter des recettes générées en interne.

2.3.4.2. Il est proposé de fixer les prélèvements effectifs sur les réserves, en se fondant sur le montant total des dépenses prévues pour l'exercice, à 2 000 000 N$ seulement au lieu du montant de 6 500 000 N$ inscrit au budget. Le montant proposé est arrondi par rapport au montant de 1 680 000 N$ (correspondant aux dépenses qui dépassent les recettes inscrites au budget avant les prélèvements sur les réserves, comme indiqué dans le tableau ci-dessous) afin de couvrir d'éventuels rajustements comptables supplémentaires de fin d'exercice qui ne sont pas encore reflétés dans les états financiers.

CALCUL DES FONDS UTILISÉS PRÉLEVÉS SUR LES RÉSERVES	
PRÉCISIONS	**N$**
DÉPENSES EFFECTIVES	25 890 510
RECETTES EFFECTIVES AVANT LES PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES	24 202 496
EXCÉDENT DES DÉPENSES AVANT LES PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES	1 688 014
UTILISATION EFFECTIVE DE FONDS PRÉLEVÉS SUR LES RÉSERVES	1 688 014

2.3.4.3. Comme cela avait été le cas pour les exercices précédents, les dépenses effectives ont été inférieures aux dépenses inscrites au budget en raison de diverses mesures de réduction des coûts auxquelles s'ajoute l'utilisation de ressources extérieures provenant de divers partenaires, affectées à des dépenses relatives à des activités statutaires et autres. Lors de l'élaboration du budget pour l'exercice, l'accent a été mis sur l'utilisation de ressources générées en interne à cause de l'incertitude qui plane sur les financements de donateurs et d'autres partenaires de

coopération, ce qui explique la dotation de 6,5 millions N$ prélevée sur les réserves.

2.4. RAPPORT SUR LES ÉCARTS BUDGÉTAIRES AU 31 MARS 2026 (DÉPENSES)

2.4.1. Le tableau ci-dessous précise les dépenses inscrites au budget, les dépenses effectives et l'écart pour chaque ligne budgétaire.

	A	B	D	D	E	F	G	H	I
		Budget total	Fonds sup-	Budget	Dépenses effectives	Écart	Écart	Situation	Taux d'uti-
	LIGNE BUDGÉTAIRE		plémentaires/	total	à ce jour	(solde)	en %		lisation
			reportés	révisé	31.03.2026	31.03.2026			
1	Frais administratifs	1 197 000		1 197 000	946 255,67	250 744	21%	Favorable	79%
2	Frais de communication	522 120		522 120	269 074,65	253 045	48%	Favorable	52%
3	Charges financières	594 066		594 066	408 747,85	185 318	31%	Favorable	69%
4	Coûts de fonctionnement des véhicules	144 000		144 000	75 025,52	68 974	48%	Favorable	52%
5	Dépenses professionnelles, juridiques et pour des services de conseil	160 000		160 000	72 719,03	87 281	55%	Favorable	45%
6	Salaires du personnel	18 341 020		18 341 020	16 440 095,17	1 900 925	10%	Favorable	90%
7	Voyages, indemnités et transport	243 000		243 000	242 195,87	804	0%	Favorable	100%
8	Frais d'audit	180 000		180 000	91 080,00	88 920	49%	Favorable	51%
9	Frais d'assurance	208 000		208 000	142 367,31	65 633	32%	Favorable	68%
10	Réunions de l'Assemblée plénière	3 003 046		3 003 046	2 859 476,48	143 570	5%	Favorable	95%
11	Réunions du Comité exécutif	485 548		485 548	294 932,15	190 616	39%	Favorable	61%
12	Affaires parlementaires/sous-comités du Comité exécutif	424 480		424 480	76 025,00	348 455	82%	Favorable	18%
13	Commissions permanentes	444 480		444 480	359 729,36	84 751	19%	Favorable	81%
14	Frais relatifs à d'autres organes politiques/RWPC/RPMLOC/Audit	212 240		212 240	20 600,00	191 640	90%	Favorable	10%
15	Frais de traduction/d'interprétation	234 560		234 560	207 549,61	27 010	12%	Favorable	88%
16	Appui aux programmes	409 440		409 440	144 035,99	265 404	65%	Favorable	35%
17	Dépenses en capital	387 705		387 705	204 766,46	182 939	47%	Favorable	53%
18	Fonds de prévoyance	30 000		30 000	-	30 000	100%	Favorable	0%
19	Remboursement de prêt hypothécaire (partie « capital»)	558 894	2 100 000	2 658 894	2 774 033	- 115 139	-4%	Défavorable	104%
20	Véhicule automobile (partie « capital»)	284 415		284 415	261 801	22 614	8%	Favorable	92%
	TOTAUX	**28 064 014**	**2 100 000**	**30 164 014**	**25 890 510**	**4 273 504**	14%		86%

2.4.2. Dépenses inscrites au budget : 30 164 014 N$

Le montant total approuvé des dépenses inscrites au budget pour l'exercice 2025-2026 s'élève à 28 064 014 N$. Cela entraîne un excédent budgétaire de 64 036 N$ par rapport aux recettes inscrites au budget qui s'élèvent à 28 128 050 N$. En outre, un montant de 2 100 000 N$ a été inscrit au budget pour la vente du bien immobilier situé à 66 Erosweg, à Windhoek, ce qui porte le budget total à 30 164 014 N$.

2.4.3. Analyse de l'exécution du budget – montant total des dépenses effectives au 31 mars 2026 : 25 890 510 N$

i. Le montant total des dépenses effectives au 28 février 2026 s'élevait à **25 890 510 N$**, soit 86 % du montant total des dépenses inscrites au budget pour l'exercice, laissant un solde de **4 273 504 N$** (14 %).

ii. Toutes les lignes budgétaires, sauf une, présentaient des écarts favorables au 31 mars 2026, avec des taux d'utilisation variant de 10 % à 100 % et se situant en moyenne à 86 %.

iii. On rappelle aux membres que certaines des dépenses ayant trait aux réunions des commissions permanentes, à des activités de programme et aux salaires relatifs à cinq postes clés sont couvertes par des financements extérieurs qui ne sont pas pris en compte dans le cadre de cette analyse budgétaire, comme indiqué au paragraphe 2.3.1 ci-dessus. ***Par exemple, les commissions permanentes se sont réunies physiquement en avril 2025 à Johannesburg, en Afrique du Sud, avec l'appui du financement de la Suède au titre du Projet de gouvernance en matière de SDSR et de VIH/sida et d'autres partenaires de coopération. Le coût total de la session conjointe et des réunions statutaires des commissions permanentes s'est élevé à 2,1 millions N$. L'écart total favorable est donc rendu possible grâce au soutien des partenaires qui collaborent avec le Forum pour des activités statutaires, l'exécution des programmes et des dépenses opérationnelles et administratives.***

2.4.4. Analyse de l'exécution du budget : lignes budgétaires présentant de faibles taux d'utilisation dont il convient de prendre note

2.4.4.1. Sous-comités du Comité exécutif (18 %)

La ligne budgétaire relative aux sous-comités du Comité exécutif révèle un faible taux d'utilisation dû au recours à l'interprète interne de l'institution pour ses réunions en ligne et au fait que les frais afférents à la plupart des documents avaient déjà été imputés au budget du Comité exécutif. En outre, les sous-comités du Comité exécutif ne se sont pas réunis autant de fois que cela avait été prévu au budget. Les questions urgentes ayant trait aux ressources humaines et aux finances ont été examinées par voie de circulation aux membres du Comité exécutif.

2.4.4.2. Autres organes politiques (10 %)

Le RPMLOC et le RWPC se sont réunis grâce à l'appui fourni dans le cadre du Projet de gouvernance en matière de SDSR et de VIH/sida financé par la Suède. Le Comité de l'audit et des risques s'est réuni en ligne à un coût minime.

2.4.4.3. Appui aux programmes (35 %)

La participation au Sommet de la SADC et à l'UIP a été appuyée par le Projet en matière de SDSR et de VIH/sida financé par la Suède, tandis que la participation au PAP et au P20 a été annulée en raison de circonstances imprévues.

2.4.5. Analyse de l'exécution du budget : ligne budgétaire qui présente un écart défavorable – le remboursement du prêt hypothécaire (partie en capital), avec un écart défavorable de 4 %

2.4.5.1. Le montant de 2,1 millions N$ obtenu grâce à la vente du bien immobilier situé à 66 Erosweg, Eros, à Windhoek, a servi à rembourser le solde du prêt hypothécaire contracté auprès de NEDBANK Namibia pour la résidence de la Secrétaire générale, située à 89 rue Joseph Mukwayu Ithana, à Ludwigsdorf. La banque a été priée de maintenir le montant total à rembourser, tout en ajustant le montant du principal (partie en capital) et des intérêts. Cela a entraîné l'augmentation du montant versé pour le remboursement du principal et la réduction du montant versé pour les intérêts, ce qui a contribué à l'écart défavorable au titre du budget pour le remboursement du capital (4 %) et à un écart favorable accru au titre de la ligne budgétaire relative aux charges financières (31 %).

2.4.5.2. Cette situation a pour résultat net le fait que le prêt hypothécaire sera désormais remboursé dans un délai beaucoup plus court avec un montant total des intérêts bien moindre. À cet égard, la durée restante de remboursement du prêt hypothécaire a été réduite, passant de 63 mois à 26 mois, des mensualités d'un montant total de 83 054 N$ (soumis à des fluctuations) étant versées comme convenu. Le solde du prêt s'élevait au 31 mars 2026 à 1,5 million N$, avec une durée restante de remboursement de 20 mois.

2.5. RECOMMANDATIONS SOUMISES POUR EXAMEN À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

2.5.1. L'Assemblée plénière est priée de prendre note du contexte du budget 2025-2026 et des mesures mises en place pour gérer les ressources financières limitées.

2.5.2. L'Assemblée plénière est priée de prendre note de l'exécution du budget au 31 mars 2026.

2.5.3. L'Assemblée plénière est également priée de reconnaître les raisons qui expliquent l'écart total favorable, parmi lesquelles figurent les suivantes :

i. La mise en œuvre efficace de mesures de réduction des coûts ; et

ii. Le soutien de partenaires de coopération, comme la Suède et l'Agence autrichienne de développement (ADA), ce qui a permis de couvrir des dépenses opérationnelles, administratives, relatives aux ressources humaines et aux programmes.

3.0. SITUATION DE TRÉSORERIE AU 31 MARS 2026

3.1. La situation de trésorerie du FP SADC au 31 mars 2026 n'était pas saine, avec un déficit de trésorerie prévu de 1,8 million N$. Cela représentait le montant minimum de fonds requis pour faire face aux besoins pendant le mois de mars 2026.

3.2. Sur le montant de 1,8 million N$, 1,11 million N$ étaient destinés aux salaires. Le reste des dépenses prévues correspondait à des dépenses engagées pour le mois, en excluant toute autre dépense qui n'avait pas encore été encourue pendant le mois.

3.3. RÉSOLUTION DU COMITÉ EXÉCUTIF

3.3.1. Compte tenu de la situation de trésorerie défavorable, comme indiqué ci-dessus, le Comité exécutif a tenu une réunion d'urgence en ligne le 26 mars 2026, à 14 h (heure d'Afrique centrale), et a décidé comme suit :

3.3.1.1. Afin d'atténuer le problème de trésorerie pour mars et avril 2026, imputable au retard de paiement de leurs contributions par cinq parlements membres, ce qui a entraîné un déficit prévu d'environ 2 000 000 N$, ce déficit doit être financé comme suit :

i. Il convient d'obtenir une autorisation de découvert temporaire pour un montant de 2 000 000 N$ auprès de Nedbank Namibia Limited ; et

ii. L'autorisation de découvert doit s'appliquer de mars 2026 à mai 2026 et le découvert doit être remboursé une fois que des paiements suffisants auront été reçus des parlements membres.

3.3.2. L'autorisation de découvert temporaire a été accordée, selon les conditions énoncées au paragraphe 3.3.1.1 ci-dessus.

3.3.3. L'Assemblée plénière est informée des mesures suivantes que le Secrétariat a prises pour gérer la trésorerie et veiller à ce que les conditions attachées à l'autorisation de découvert soient respectées :

3.3.3.1. Les parlements qui ont des soldes impayés pour l'exercice en cours s'achevant le 31 mars 2026 ont été contactés au plus haut niveau (secrétaire général(e) et bureau du/de la président(e) de parlement) pour les exhorter à régler les soldes de toute urgence.

3.3.3.2. Certains pays ont été contactés pour qu'ils envisagent la possibilité de payer leurs contributions pour l'exercice 2026-2027 en mars ou avril 2026. Le Zimbabwe et l'Afrique du Sud ont indiqué qu'ils étaient disposés à le faire et ont procédé au paiement.

3.4. RECOMMANDATIONS SOUMISES POUR EXAMEN À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

3.4.1. L'Assemblée plénière est priée de noter que le Comité exécutif a continué à exhorter les parlements membres à envisager de payer les contributions obligatoires de membres pendant la première moitié de l'exercice afin de contribuer à une trésorerie saine tout au long de l'exercice.

3.4.2. L'Assemblée plénière est priée de noter que le Comité exécutif a continué à exhorter les parlements membres qui ont des arriérés à les régler de toute urgence.

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF À LA 59E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES (RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE) NOVEMBRE 2026

DOCUMENT 3

COMPTES DE GESTION POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2026 AU 30 SEPTEMBRE 2026

Les comptes de gestion pour la période du 1er avril 2026 au 30 septembre 2026 sont soumis à l'Assemblée plénière pour qu'elle en prenne note.

Les comptes de gestion sont constitués des éléments suivants :

1.0. Mise à jour sur les contributions obligatoires annuelles des membres

1.1. Contexte

1.2. Situation au 30 septembre 2026

1.3. Mise à jour au 20 octobre 2026

1.4. Recommandations

2.0. Rapport sur l'exécution du budget au 30 septembre 2026

3.0. Situation de trésorerie au 30 septembre 2026

1.0. MISE À JOUR SUR LES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES ANNUELLES DES MEMBRES

1.1. CONTEXTE

Les contributions obligatoires des membres ont été augmentées de 50 %, passant de 1 501 500 N$ à 2 252 250 N$ par parlement membre et par an. La contribution des Seychelles a été augmentée, passant de 127 050 N$ à 190 575 N$ par an. Le montant total des recettes provenant des contributions obligatoires pour l'exercice du 1er avril 2026 au 31 mars 2027 s'élève à 31 722 075 N$.

1.2. SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2026

PARLEMENT	SOLDE REPORTÉ 1er avril 2026	MONTANT FACTURÉ	MONTANT REÇU	SOLDE 20 octobre 2026	DATE DE PAIEMENT
	N$	N$	N$	N$	N$
1. Afrique du Sud	-	2 252 250	2 252 250	-	17/5/2026
2. Angola	1 501 500	2 252 250	3 753 750	-	10/8/2026
3. Botswana	-	2 252 250	2 252 250	-	22/5/2026
4. Eswatini	-	2 252 250		2 252 250	
5. Lesotho	-	2 252 250	2 252 250	-	8/7/2026
6. Madagascar	1 501 500	2 252 250	1 501 500	2 252 250	12/6/2026
7. Malawi	1 501 500	2 252 250	1 501 500	2 252 250	22/5/2026
8. Maurice	-	2 252 250	2 252 250	-	22/6/2026
9. Mozambique	-	2 252 250	2 252 250	-	12/6/2026
10. Namibie	-	2 252 250	-	2 252 250	
11. RDC	327 877	2 252 250	-	2 580 127	
12. Seychelles	(190 575)	190 575	-	-	Payé en avance
13. Tanzanie	1 501 500	2 252 250	2 252 250	1 501 500	31/5/2026
14. Zambie	-	2 252 250	2 252 250	-	2/7/2026
15. Zimbabwe	-	2 252 250	2 252 250	-	2/4/2026
TOTAL	**6 143 302**	**31 722 075**	**24 774 750**	**13 090 627**	

1.2.1. Au 1er avril 2026, tous les 15 parlements membres avaient été facturés pour l'exercice en cours débutant le 1er avril 2026 et s'achevant le 31 mars 2027.

1.2.2. Au 30 septembre 2026, **neuf** pays, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, Maurice, le Mozambique, les Seychelles, la Zambie et le Zimbabwe avaient payé en totalité leurs contributions pour l'exercice en cours s'achevant le 31 mars 2027.

1.2.3. Madagascar et le Malawi ont réglé leurs contributions pour les exercices précédents au cours du présent exercice, mais ils doivent encore des montants pour l'exercice en cours.

1.2.5. Six pays doivent encore des montants pour l'exercice en cours, à savoir l'Eswatini, Madagascar, le Malawi, la Namibie, la RDC et la Tanzanie. En outre, la RDC a un solde impayé de 327 877 N$ dû à une perte de change à la date de réception du paiement pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

1.2.6. La Tanzanie a payé 2 252 250 N$ pour régler son solde impayé, ce qui laisse un montant dû de 1 501 500 N$ correspondant au montant reporté pour le précédent exercice clos le 31 mars 2026.

1.2.7. Au vu de ce qui précède, un montant total net de 13 090 627 N$ est dû au Forum au 30 septembre 2026.

1.2.8. Appel au règlement ponctuel des contributions
Les parlements ont été instamment priés de régler leurs contributions obligatoires annuelles dans les délais prescrits, de préférence au cours de la première moitié de l'exercice, afin de faciliter la gestion de la trésorerie. *À cet égard, il faut saluer les pays qui ont déjà payé leurs contributions pour l'exercice en cours.*

1.3. MISE À JOUR AU 20 OCTOBRE 2026

La situation au 20 octobre 2026 reste identique à celle qui prévalait le 30 septembre 2026. Aucun nouveau paiement n'a été reçu pendant cette période.

1.4. RECOMMANDATIONS SOUMISES POUR EXAMEN À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

1.4.1. L'Assemblée plénière est priée de prendre note de la situation relative aux contributions obligatoires annuelles au 30 septembre 2026, ainsi que la mise à jour au 20 octobre 2026, et de reconnaître l'engagement des parlements membres à s'assurer que les contributions soient payées.

1.4.2. L'Assemblée plénière est priée de noter l'appel lancé au paiement ponctuel des contributions, de préférence pendant la première moitié de l'exercice, afin de veiller à ce que la trésorerie reste saine tout au long de l'exercice et d'inciter les parlements membres à tenir compte de cet impératif. *À cet égard, l'Assemblée plénière est priée de féliciter les pays qui ont payé leurs contributions pour l'exercice en cours.*

1.4.3. L'Assemblée plénière est priée de noter que le Comité exécutif exhorte les parlements membres qui ont des arriérés à les régler de façon urgente.

2.0. RAPPORT SUR LES ÉCARTS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2026

2.1. Ce rapport concerne la période du 1er avril 2026 au 30 septembre 2026, ce qui conduit à mi-parcours de l'exercice du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

2.2. Le tableau ci-dessous précise les dépenses inscrites au budget, les dépenses effectives et les écarts par ligne budgétaire.

	A	B	C	D	E	F	G
		Budget total	Dépenses	Écart	Écart	Situation	Taux
	LIGNE BUDGÉTAIRE		effectives	(solde)	en %		d'utilisation
			30.09.2026	30.09.2026			
1	Frais administratifs	1 944 640	827 977	1 116 663	57%	Favorable	43%
2	Frais de communication	351 300	216 007	135 293	39%	Favorable	61%
3	Charges financières	594 066	41 629	552 436	93%	Favorable	7%
4	Coûts de fonctionnement des véhicules	144 000	12 213	131 787	92%	Favorable	8%
5	Frais professionnels, juridiques et de conseil	790 000	2 000	788 000	100%	Favorable	0%
6	Salaires du personnel	21 413 975	10 078 924	11 335 051	53%	Favorable	47%
7	Frais de voyage, de séjour et de transport	206 720	94 556	112 164	54%	Favorable	46%
8	Frais d'audit	220 000	-	220 000	100%	Favorable	0%
9	Frais d'assurance	218 100	117 062	101 038	46%	Favorable	54%
10	Réunions de l'Assemblée plénière	3 305 046	460 864	2 844 183	86%	Favorable	14%
11	Réunions du Comité exécutif	581 268	123 634	457 634	79%	Favorable	21%
12	Affaires parlementaires/sous-comités du Comité exécutif	479 200	-	479 200	100%	Favorable	0%
13	Commissions permanentes	542 400	258 140	284 260	52%	Favorable	48%
14	Frais relatifs à d'autres organes politiques/RWPC/RPMLOC/Audit	305 400	15 305	290 096	95%	Favorable	5%
15	Frais de traduction/d'interprétation	290 400	90 308	200 092	69%	Favorable	31%
16	Appui aux programmes	617 272	128 120	489 152	79%	Favorable	21%
17	Dépenses en capital	490 900	49 583	441 317	90%	Favorable	10%
18	Fonds de réserve	30 000	-	30 000	100%	Favorable	0%
19	Remboursement de prêt hypothécaire (partie « capital»)	558 894	186 298	372 596	67%	Favorable	33%
20	Prêt automobile (partie « capital »)	284 415	-	284 415	100%	Favorable	0%
	TOTAUX	**33 367 996**	**12 702 620**	**20 665 376**	62%		38%

2.3. Montant total des dépenses inscrites au budget : 33 367 996 N$

Le montant total approuvé des dépenses inscrites au budget pour l'exercice 2026-2027 s'élève à 33 367 996 N$. Cela entraîne un excédent inscrit au budget de 174 079 N$ par rapport aux recettes inscrites au budget qui s'élèvent à 33 542 075 N$.

2.3.1. Analyse de l'exécution du budget – montant total des dépenses effectives au 30 septembre 2026 : 12 702 620 N$

i. Le montant total des dépenses effectives au 30 septembre 2026 s'élevait à **12 702 620 N$**, soit un taux d'utilisation de 38 % du montant total des dépenses inscrites au budget pour l'exercice, ce qui laisse un solde de **20 665 376 N$** (62 %).

ii. Le taux des dépenses pour la plupart des lignes budgétaires dépend de la date à laquelle sont programmées les activités. À cet égard, les écarts par ligne budgétaire vont de 39 % à 100 %, ce qui signifie que les taux d'utilisation vont de 0 % à 61 %.

iii. Toutes les lignes budgétaires présentent des écarts favorables au 30 septembre 2026.

2.3.2. Analyse de l'exécution du budget : lignes budgétaires présentant de faibles taux d'utilisation dont il convient de prendre note

2.3.2.1. Sous-comités du Comité exécutif (0 %)

Aucune dépense n'est enregistrée pour les sous-comités du Comité exécutif car ces derniers devaient se réunir après le 30 septembre 2026 en raison de diverses difficultés.

2.3.2.2. Autres organes politiques (RWPC/RPMLOC/Comité de l'audit et des risques) (5 %)

La ligne budgétaire relative aux autres organes politiques présente des dépenses minimes encourues de l'ordre de 5 % (15 305 N$). Ces dépenses concernaient des frais linguistiques pour la réunion en ligne du RWPC. Il convient de noter que la réunion du Comité de l'audit et des risques a été parrainée grâce à des fonds extérieurs à l'occasion des séances des commissions permanentes. Une réunion du RPMLOC a aussi été financée grâce à des fonds extérieurs dans le cadre du financement du Projet SDSR.

2.3.2.3. Réunions de l'Assemblée plénière (14 %)

La tenue de la 59e Assemblée plénière a été reportée à novembre 2026, d'où le faible taux d'utilisation de 14 %. Les dépenses de 460 864 N$ au 30 septembre 2026 ont été encourues pour la mission préparatoire qui a été menée afin d'aider l'Assemblée nationale de Madagascar à planifier et à organiser la 59e Assemblée plénière, des réservations d'hôtel prépayées qui étaient non remboursables, les tenues du président et des secrétaires généraux et la traduction des documents.

2.3.2.4. Partie en capital du prêt automobile (0 %)

Le prêt automobile a été remboursé en mars 2026, d'où l'absence de mouvement pour cette ligne budgétaire. En cas de besoin, il pourrait être proposé de réaffecter les fonds à une autre ligne budgétaire vers la fin de l'exercice.

2.3.3. Analyse de l'exécution du budget : autres lignes budgétaires qu'il convient de noter

2.3.3.1. Commissions permanentes (48 %)

Les commissions permanentes se sont réunies en avril 2026 et septembre 2026, grâce à l'appui d'un financement extérieur de l'Agence autrichienne de développement et de la GIZ ainsi que de la Suède. Le FNUAP et la société civile faisaient partie des autres partenaires de collaboration. Les réunions ont coûté au total environ 7,8 millions N$. Un montant total de 258 140 N$ (48 %) a été dépensé à partir des fonds du Forum pour les réunions des commissions permanentes, ce qui représente, cependant, seulement 3 % du montant total des dépenses de 7,8 millions N$.

2.3.3.2. Remboursement du prêt hypothécaire (partie en capital) (33 %)

Le Comité exécutif voudra bien noter que le prêt hypothécaire pour la résidence officielle de la Secrétaire générale a été remboursé en août 2026. Les dépenses de 186 298 N$ ont été encourues pour des versements correspondant à la période d'avril à juillet 2026.

2.4. RECOMMANDATIONS SOUMISES POUR EXAMEN À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

2.4.1. L'Assemblée plénière est priée de prendre note de l'exécution du budget au 30 septembre 2026.

2.4.2. L'Assemblée plénière est également priée de reconnaître l'appui apporté aux réunions des commissions permanentes et d'autres dépenses relatives aux ressources humaines, aux programmes, à des frais opérationnels et administratifs, par des partenaires de collaboration tels que la Suède, l'Agence autrichienne de développement (ADA) et la GIZ.

3.0. SITUATION DE TRÉSORERIE AU 30 SEPTEMBRE 2026

3.1. La situation de trésorerie était saine au 30 septembre grâce au fait que neuf pays, représentant plus de 50 % des membres, avaient payé en totalité leurs contributions pour l'exercice en cours. Le découvert bancaire de 2 000 000 N$ a été remboursé le 1er juin 2026.

3.2. Les pays qui doivent des montants pour l'exercice en cours sont priés d'envisager de les payer avant la fin de décembre 2026 pour faciliter la gestion de la trésorerie.

3.3. RECOMMANDATION SOUMISE POUR EXAMEN À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

3.3.1. L'Assemblée plénière est priée de noter que le Comité exécutif continue de plaider en faveur du paiement ponctuel des contributions obligatoires de membres, de préférence pendant la première moitié de l'exercice afin de contribuer à une trésorerie saine tout au long de l'exercice.

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF À LA 59E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE SUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES (RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE) NOVEMBRE 2026

DOCUMENT 4

RAPPORTS FINANCIERS POUR LES PROJETS FINANCÉS PAR DES DONATEURS

Les rapports financiers pour les projets financés par des donateurs sont soumis à l'Assemblée plénière pour qu'elle en prenne note.

Rapport financier narratif

Titre du projet : Projet de gouvernance en matière de SDSR et de VIH/sida (2023-2026)
Numéro de projet : 14654
Organisme d'exécution : Forum parlementaire de la SADC

1. Résumé des états financiers 2024-2025

Les états financiers relatifs au Projet SDSR pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 ont été présentés lors de la dernière réunion du Comité exécutif. Pour rendre compte du respect des exigences des donateurs, les états financiers audités relatifs au Projet SDSR pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 ont été soumis à l'ambassade de Suède le 30 janvier 2026 et la réunion d'examen annuelle (réunissant l'ambassade de Suède et le FP SADC) s'est tenue le 3 mars 2026.

Le montant total du financement reçu pour la 2e année s'est élevé à 1 279 428 US$. Ce montant a été reçu le 6 mai 2025 sur notre compte bancaire spécial en dollars américains à la FNB. Ce montant a été affecté à diverses activités du projet, comme indiqué dans le projet de budget approuvé pour la 1re année.

Le tableau ci-dessous résume les fonds reçus et utilisés :

PRÉCISIONS	**2025**	**2024**
	US$	**US$**
Solde reporté	705 829	-
Fonds reçus	1 279 428	1 820 106
Moins : fonds utilisés	(1 578 242)	(1 114 277)
Fonds non utilisés	**407 016**	**705 829**

Dépenses totales

Au 31 octobre 2025, les dépenses totales effectuées à partir des fonds reçus se sont élevées à 1 578 242 US$. Ces dépenses comprenaient les coûts liés aux salaires et indemnités, aux activités du projet nationales, aux activités régionales, au suivi et à l'évaluation, à l'élaboration d'une Loi type sur la supervision des prisons, à l'audit externe, aux frais d'administration et à d'autres frais connexes. Les principales catégories de dépenses sont résumées ci-dessous :

	Effectives ($)	Inscrites au budget ($)
Coûts liés au personnel :	699 690	840 544
Activités nationales :	166 823	242 848
Activités régionales :	494 451	560 451

Utilisation du budget

Pour le 2e exercice, le projet a utilisé 79 % du montant total des fonds alloués pour cette période par rapport à 61 % pour le 1er exercice. Certaines raisons sont brièvement indiquées ci-après pour rendre compte de la sous-utilisation des fonds :

- Des obstacles administratifs/retards bureaucratiques à l'échelle parlementaire nationale ;

- Des activités financées par d'autres partenaires de développement ou couvertes par les budgets parlementaires nationaux, ce qui a réduit les fonds prélevés sur le financement de la Sida ;

- Des priorités parlementaires concurrentes telles que des sessions législatives (session budgétaire), des élections ou le travail en commission, ce qui a réduit le temps disponible pour les activités du projet.

2. Résumé de la situation financière au 30 juin 2026 (du 1er novembre 2025 au 30 juin 2026)

Ce rapport présente une comparaison financière entre le budget annuel approuvé et les dépenses effectives encourues sur une période de 8 mois. Les résultats financiers sont évalués à l'aune de la subvention à recevoir pour la mise en œuvre des activités du programme dans le cadre du cycle de financement actuel.

Analyse des recettes et des dépenses

Au cours de l'exercice 2025-2026, nous avons reçu pour la 2e année une subvention de **1 745 343 US$** le 9 mars 2026.

Au 30 juin 2026 (c'est-à-dire en 8 mois), nous avons utilisé un montant total de 1 008 408 US$, comme indiqué dans l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs à la fin de ce rapport.

Les principales catégories de dépenses sont résumées ci-dessous :

	Effectives ($)	Inscrites au budget ($)
Coûts liés au personnel :	473 001	917 142
Activités nationales :	149 935	313 787
Activités régionales :	354 777	814 520

Le taux d'utilisation au 30 juin 2026 est d'environ 47 %. En règle générale, il y a moins d'activités à l'échelle nationale et régionale pendant les quatre premiers mois, c'est-à-dire de novembre à février. De nombreuses activités planifiées ont été mises en œuvre pendant les mois de mars, avril, mai et juin 2026 et nous nous attendons à ce que le taux d'utilisation augmente fortement au cours des prochains mois.

3. Conclusion et perspective

Les résultats financiers du Projet de gouvernance en matière de SDSR et de VIH/sida révèlent des progrès satisfaisants en ce qui concerne l'utilisation des fonds de donateurs et la mise en œuvre des activités planifiées. Au cours de la 2e année, le projet a utilisé 79 % des fonds disponibles par rapport à 61 % pour la 1re année, ce qui reflète une amélioration de la capacité de mise en œuvre et une exécution accrue des activités planifiées à l'échelle parlementaire tant régionale que nationale.

Le FP SADC continue de suivre de près l'exécution du budget et de maintenir un dialogue régulier avec les parlements nationaux pour accélérer la mise en œuvre, lever les obstacles opérationnels et veiller à ce que les ressources disponibles

soient utilisées avec efficacité et conformément aux objectifs approuvés du projet et aux exigences des donateurs.

Dans l'ensemble, le Projet SDSR reste sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs visés, l'utilisation financière devant s'améliorer sensiblement à mesure que les activités planifiées (à l'échelle tant nationale que régionale) seront menées à bien comme prévu pendant le reste de la période d'exécution.

Tout au long du processus de mise en œuvre, nous avons strictement adhéré aux lignes directrices financières, en assurant la transparence, la responsabilisation et le respect des exigences des donateurs. Nous continuerons à défendre des pratiques saines de gestion financière, à renforcer les mécanismes de contrôle et à veiller à ce que les ressources disponibles soient utilisées stratégiquement pour produire des résultats durables dans l'intérêt des parlements nationaux de la SADC et des bénéficiaires dans la région.

ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS EFFECTIFS			
	1er nov. 2025 – 30 juin 2026		
	BUDGET	**EFFECTIF**	**DISPONIBLE**
	Exercice	**8 mois**	**1er juillet 2026**
	US$	**US$**	**US$**
RECETTES			
Solde reporté		407 016	
Subvention reçue	2 193 464	1 746 343	
Financement total	**2 193 464**	**2 153 359**	**-**
DÉPENSES			
Salaires et indemnités	917 142	473 001	444 141
Session régionale de renforcement des capacités	110 137	458	109 679
Réunions régionales de la Commission HSDSP	142 738	112 621	30 117
Réunion des secrétaires généraux des parlements nationaux	15 148	2 027	13 121
Table ronde avec des partenaires techniques	23 015	13 039	9 976
Session conjointe des commissions permanentes	51 926	17 128	34 798
Réunion régionale des greffiers parlementaires	58 377	43 015	15 362
Adoption de règles juridiques normatives en matière de SDSR	10 000	-	10 000
Ateliers consultatifs multipartites	97 890	56 428	41 462
Comité de surveillance pour transposer en droit interne les normes juridiques	65 808	18 121	47 687
Table ronde – parlement et ministères	21 000	23 105	(2 105)
Renforcement des capacités – chercheurs, rédacteurs juridiques	81 558	7 970	73 588
Consultations publiques	104 784	36 317	68 467
Campagnes de sensibilisation du public	28 460	17 281	11 179
Séminaires sur l'analyse budgétaire pour les commissions et le personnel	70 346	58 145	12 201
Projets de sensibilisation communautaire pour les parlementaires	36 320	3 956	32 364

Supports médiatiques et de plaidoyer – sensibilisation du public	31 830	14 778	17 052
Participation à une conférence régionale/internationale	108 618	42 301	66 317
Audits externes et évaluation de fin de projet	58 500	-	58 500
Participation à l'Assemblée plénière	37 872	33 196	4 676
Frais généraux administratifs	33 380	2 726	30 654
Services de conseil en suivi et évaluation	20 000	11 669	8 331
Réunions du groupe de travail national	25 333	12 849	12 484
Communications électroniques	17 880	8 281	9 599
Experts en transposition en droit interne au RPMLOC	7 148	-	7 148
Fonds de réserve flexible SDSR	18 254	-	18 254
Dépenses totales	**2 193 464**	**1 008 408**	**1 185 056**
EXCÉDENT NET		**1 144 951**	
Taux d'utilisation		47 %	

GIZ/ADA : RENFORCEMENT DES LIENS NATIONAUX-RÉGIONAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE LA SADC

RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2026

Le Secrétariat a obtenu de l'Agence autrichienne de développement (ADA) un financement qui s'élève à **1 394 434,70 EUR** pour le projet intitulé « **Renforcement des compétences et des capacités du Forum parlementaire de la SADC pour la mise en œuvre du cadre juridique et stratégique de la SADC** ». Le projet est administré par la **Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)** et il est mis en œuvre sur une **période de deux ans** à compter du **1er août 2025**.

À ce jour, le Secrétariat a reçu **346 207,00 EUR** qui ont été déposés sur le compte en euros de la Nedbank. Ces fonds ont été affectés à diverses activités du projet conformément au plan de travail et au budget approuvé pour la 1re année.

État de financement du projet

Description	Montant (EUR)
Fonds reçus	346 207,00
Fonds utilisés	314 579,55
Solde non utilisé	31 627,45

Dépenses totales

Au **30 juin 2026**, les dépenses totales s'élevaient à **314 579,55 EUR**, ce qui représente approximativement **91 %** des fonds reçus. Les dépenses ont été encourues pour des activités clés du projet, notamment des consultations nationales sur la Loi type sur les élections, des activités régionales, des missions

de lobbying et de plaidoyer, des réunions du Groupe de travail conjoint sur la transformation, l'élaboration d'une Loi type sur le constitutionnalisme et l'état de droit, le suivi et l'évaluation, et des dépenses d'appui administratif.

Une ventilation des dépenses en fonction des catégories majeures est présentée ci-dessous :

Catégorie de dépenses	**Montant (EUR)**
Consultations nationales sur la Loi type sur les élections	52 955,21
Activités régionales	97 164,87
Missions de lobbying et de plaidoyer	4 416,12
Réunion du Groupe de travail conjoint sur la transformation	3 758,70
Élaboration de la Loi type sur le constitutionnalisme et l'état de droit	99 484,76
Suivi et évaluation	11 187,51
Dépenses d'appui administratif	45 612,37
Dépenses totales	**314 579,55**

Conclusion

Dans l'ensemble, la mise en œuvre du projet pendant les premiers mois a été marquée par un taux d'utilisation des fonds relativement faible, en grande partie à cause du calendrier et de la programmation des activités planifiées. Cependant, la mise en œuvre devrait s'accélérer pendant le reste de l'exercice car l'exécution de nombreuses activités est programmée à ce moment. On s'attend à ce que cela entraîne une utilisation accrue des fonds disponibles, tout en veillant à que les résultats du projet restent conformes aux priorités stratégiques et aux objectifs approuvés.